



# Info Stat



Les statistiques de la MSA

Bobigny, le 2 novembre 2023

## Les remboursements de soins du régime agricole à fin septembre 2023

Après le pic du mois de juin et les deux mois suivants en retrait, les remboursements de **soins de ville** CVS-CJO du régime agricole sont en légère reprise en septembre 2023. Sur neuf mois, ils diminuent toujours mais l'évolution s'infléchit à **- 1,0 %**. En excluant les prestations spécifiquement associées à l'épidémie de Covid-19 (tests, vaccins, arrêts de travail, etc.), les remboursements sont, cette fois, en progression de 2,6 %.

### Le régime agricole et ses assurés

Le **régime agricole** protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droits dans les domaines de la santé, la famille, la retraite et les accidents du travail et maladies professionnelles. Au titre des **branches maladie** (y compris **maternité**) et **accidents du travail et maladies professionnelles**, il a remboursé **5,13 milliards d'euros** en 2022 pour les seuls soins de ville, soit **4,9 %** des remboursements tous régimes d'assurance maladie obligatoire confondus.

Les **non-salariés agricoles** représentent **37 %** de la population agricole protégée pour le risque maladie<sup>1</sup>. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. Ainsi, pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 48 % de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la **population non-salariée** protégée en maladie (- 3,2 % en moyenne sur la période 2014-2021) s'accélère légèrement, avec un **recul de 3,5 %** en 2022 après **- 3,1 %** en 2021. En hausse constante de 2014 à 2021 (+ 1,3 % en moyenne annuelle), la population des **salariés agricoles se stabilise** en 2022. Ces effets démographiques contraires expliquent en partie les rythmes d'évolution des dépenses, différents entre les deux régimes. Au global, la population protégée (salariée et non-salariée) diminue de 1,4 % en 2022.

1- Il s'agit ici strictement de la population qui a droit à la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière. (voir encadré méthodologique en dernière page)

MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse		@msa_actu
Steven Boloko	07 61 55 99 46	<a href="mailto:boloko.steven@ccmsa.msa.fr">boloko.steven@ccmsa.msa.fr</a>
Elora Bayon	01.41.63.72.36	<a href="mailto:bayon.elora@ccmsa.msa.fr">bayon.elora@ccmsa.msa.fr</a>
19 rue de Paris CS50070 - 93013 Bobigny Cedex		
<b>Retrouvez-nous sur :</b> <a href="http://statistiques.msa.fr/">http://statistiques.msa.fr/</a> <a href="http://statistiques.msa.fr/geomsa/">http://statistiques.msa.fr/geomsa/</a> <a href="http://www.msa.fr">www.msa.fr</a>		



Le nombre d'affiliés au **régime agricole** ayant bénéficié d'**au moins un remboursement de soins de ville sur les neuf premiers mois en 2023 est en baisse de 6,0 %** par rapport à la même période en 2022. Ce recul provient de deux effets : un effet base avec un premier trimestre 2022 particulièrement haut, suite à un nombre conséquent de personnes ayant été vaccinées et/ou ayant fait un test de dépistage de la Covid-19, et une diminution tendancielle des effectifs des non-salariés agricoles. Le nombre de patients **diminue de 6,5 %** dans le régime des **non-salariés** et **de 5,8 %** dans le régime des **salariés**.

## Baisse des soins de ville portée par le régime des non-salariés agricoles

La baisse des remboursements est surtout marquée pour le régime des non-salariés avec - 1,7 %. Pour le régime des salariés, le recul est nettement plus atténué avec - 0,4 %. Déduction faite des prestations spécifiquement associées à l'épidémie de Covid-19, les deux régimes sont en progression : + 5,0 % dans le régime des salariés, + 0,3 % chez les non-salariés.

## Stabilisation des honoraires médicaux

Les remboursements d'honoraires de **généralistes** en septembre s'inscrivent sur la tendance décroissante à long terme de ce poste. Ils diminuent depuis le début de l'année de - **3,0 %**. S'agissant des remboursements d'honoraires de **spécialistes**, ils se stabilisent mais à un niveau conséquent et sont en progression de **4,3 %**. Quant aux soins **dentaires**, les remboursements de septembre 2023 sont supérieurs aux deux mois précédents. L'évolution depuis le début de l'année s'atténue malgré tout (**4,1 %**) du fait d'un effet base.

## Des honoraires médicaux en légère reprise

Les remboursements de soins de **masso-kinésithérapie** de septembre 2023 sont légèrement supérieurs aux deux mois précédents et progressent de **2,9 %** depuis le début de l'année. Bien qu'en reprise par rapport au mois d'août, les **soins infirmiers** restent en deçà des mois précédents et **diminuent** sur neuf mois de **4,4 %**. Hors actes Covid, la baisse est plus modérée (- 2,1 %).

## Des remboursements de biologie sur une tendance plate

Les remboursements des **analyses médicales** en laboratoire se situent toujours sur le palier observé depuis le mois d'avril. Leur évolution sur neuf mois de - **28,3 %** n'est toujours pas significative, biaisée par l'effet base du début de l'année 2022. En effet, hors tests Covid, les remboursements progressent cette fois de 1,0 %.

## Ralentissement de la croissance pour les remboursements de transports

Concernant les remboursements de **transports** de patients, leur progression atteint 5,7 %, la trajectoire haussière de ce poste s'infléchit ces derniers mois.



## Atténuation des versements d'indemnités journalières maladie

Les versements d'**indemnités journalières (IJ) maladie** de septembre retrouve le niveau de juillet après un mois plus fort en août. Sur neuf mois, du fait de l'impact de la crise sanitaire de début 2022, ils baissent de 4,6 %. Hors IJ liées à la Covid, les versements progressent de 5,6 % sur la même période. Concernant les **IJ ATMP**, la progression des versements s'adoucit à **2,4 %** fin septembre.

## Des remboursements pharmaceutiques toujours hauts

Les remboursements de **médicaments de ville** restent sur le niveau soutenu des deux mois précédents. Ils demeurent en retrait par rapport au pic du mois de juin mais sont plus hauts que les niveaux observés depuis mars 2022. L'évolution depuis le début de l'année, toujours minorée par la vague Omicron en 2022, s'élève à + **0,8 %**. Hors actes Covid, ils sont en progression de 5,2 %. Pour les remboursements relatifs aux médicaments **rétrocédés**, l'évolution est de - 6,7 %.

## Des dépenses mesurées pour les dispositifs médicaux

Quant aux **dispositifs médicaux**, oscillants ces derniers mois, le montant des remboursements en septembre est légèrement plus élevé que celui particulièrement bas du mois d'août. Ils progressent de 0,3 % sur neuf mois.

**Tableau 1 : Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO**

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin septembre 2023	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)			
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin septembre 2022	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin septembre 2022
<b>TOTAL SOINS DE VILLE</b>	<b>-0,5%</b>	<b>-1,4%</b>	<b>+0,3%</b>	<b>+2,3%</b>	<b>-1,0%</b>	<b>-1,7%</b>	<b>-0,4%</b>	<b>+2,6%</b>
<b>Soins de ville hors produits de santé</b>	<b>-1,1%</b>	<b>-2,3%</b>	<b>-0,2%</b>	<b>+0,4%</b>	<b>-1,8%</b>	<b>-2,7%</b>	<b>-1,0%</b>	<b>+1,1%</b>
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+2,0%	+0,3%	+3,4%	-0,1%	+2,3%	+0,5%	+3,7%	-0,5%
- Médecins généralistes	-2,9%	-4,3%	-1,7%	-4,2%	-3,0%	-4,2%	-1,9%	-5,6%
- Médecins spécialistes	+3,9%	+1,9%	+5,5%	+1,6%	+4,3%	+2,4%	+6,0%	+1,6%
- Dentistes	+4,0%	+3,0%	+4,7%	+1,1%	+4,1%	+2,5%	+5,2%	+1,4%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	-1,7%	-3,3%	+1,1%	-1,0%	-2,3%	-3,8%	+0,5%	-0,2%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+2,9%	+1,1%	+5,1%	-1,0%	+2,9%	+1,3%	+4,8%	-0,2%
- Infirmiers	-3,7%	-4,8%	-1,4%	-1,0%	-4,4%	-5,5%	-2,2%	-0,2%
Laboratoires	-25,9%	-21,9%	-29,1%	-16,1%	-28,3%	-24,3%	-31,5%	-13,2%
Frais de transports	+6,1%	+3,1%	+9,7%	+6,5%	+5,7%	+2,7%	+9,3%	+5,3%
Indemnités journalières (IJ) :	-0,4%	+3,2%	-1,0%	+6,6%	-2,2%	+2,2%	-2,9%	+8,4%
- IJ maladie	-1,7%	+3,9%	-2,7%	+10,2%	-4,6%	+2,5%	-5,8%	+12,7%
- IJ ATMP	+2,1%	+1,8%	+2,2%	+0,6%	+2,4%	+1,6%	+2,5%	+1,0%
<b>Produits de santé (médicaments + LPP)</b>	<b>+0,5%</b>	<b>-0,2%</b>	<b>+1,4%</b>	<b>+5,6%</b>	<b>+0,3%</b>	<b>-0,4%</b>	<b>+1,0%</b>	<b>+5,4%</b>
Médicaments :	+0,5%	+0,5%	+0,5%	+7,5%	+0,3%	+0,5%	+0,1%	+7,3%
- Médicaments délivrés en ville	+1,3%	+1,3%	+1,2%	+9,3%	+0,8%	+1,1%	+0,5%	+9,4%
- Médicaments rétrocedés	-9,1%	-11,4%	-7,3%	-11,7%	-6,7%	-8,3%	-5,4%	-14,9%
LPP	+0,6%	-2,4%	+4,7%	+0,1%	+0,3%	-2,9%	+4,4%	+0,0%

Source : MSA



## MÉTHODOLOGIE

### Champ

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, hors indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam).

Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme le forfait patientèle médecin traitant (FPMT), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les vacations des professionnels de santé en centre de vaccination, *etc.*

### Personne protégée en maladie

Bénéficiaire de la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière.

Elle est recensée dans le répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) qui identifie l'organisme d'assurance maladie auquel elle est rattachée. Pour un régime d'assurance maladie obligatoire, cette population peut différer légèrement de celle bénéficiant également de prestations en espèces ou d'une prise en charge au titre du risque des accidents du travail et des maladies professionnelles (la prise en charge des frais relevant alors du régime d'appartenance au moment de l'accident du travail).

### Corrections CVS-CJO

Les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ; ces corrections sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

### Sigles cités :

ACM : Année complète mobile.

ALD : Affection de longue durée.

ATMP : Accidents du travail – maladies professionnelles.

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

FPMT : Forfait patientèle médecin traitant

IJ : indemnités journalières.

LPP : Liste des produits et des prestations.

Ondam : Objectif national des dépenses de l'assurance maladie.

PCAP : Période comparable à l'année précédente.

PUMa : Protection universelle maladie.

RA : Régime agricole.

RNIAM : Répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie.

Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

### Pour en savoir plus :

Voir la note de conjoncture intégrale : <https://statistiques.msa.fr/publication/conjoncture-maladie-au-regime-agricole-a-fin-septembre-2023-note/>